

Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 28 janvier 2016

Présents :

Monsieur René ARNAUD, Monsieur Claude MONTIBUS, Madame Martine CELAS, Monsieur Jean DU BOUCHERON, Madame Marie-Noëlle DUMOND, Monsieur Patrice POT, Madame Aurélie CLAVEAU, Monsieur Alain BAYLET, Madame Monique LE GOFF, Monsieur Christian CELERIER, Monsieur Guy MARISSAL, Madame Marie-Claire SELLAS, Monsieur Xavier ABBADIE, Madame Florence LE BEC, Monsieur José Pedro RIBEIRO MARQUES, Monsieur Serge MEYER, Madame Christiane GADAUD, Madame Annie LABRACHERIE, Madame Christine ROULIERE, Madame Gisèle MOREAU, Monsieur Jean-Marie FARGES, Madame Marie-Agnès TREILLARD, Monsieur Yohan NGUYEN, Madame Murielle DESCHAMPS, Monsieur Pierre LE COZ, Madame Amanda RENAUD.

Représentés : Monsieur Yves JASMAIN par Monsieur René ARNAUD, Madame Catherine FEVRIER par Monsieur Alain BAYLET.

Secrétaire de séance : Madame Marie-Claire SELLAS

AFFAIRES FINANCIERES

1- Admissions en non valeur

Le Conseil Municipal :

Budget Commune

- prononce l'admission en non-valeur du titre de recette porté ci-dessous pour un montant global de 234,00 €.

Titre 54-139 (2013)	84,00 €
Titre 55-141 (2014)	84,00 €
Titre T-111 (2014)	33,00 €
Titre T-444 (2014)	33,00 €

	234,00 €

Il s'agit du non règlement de frais école de musique.

- prononce l'admission en non-valeur du titre de recette porté ci-dessous pour un montant global de 33,00 €.

Titre T-168 (2014)	33,00 €

	33,00 €

Il s'agit du non règlement de prise en charge animal.

Budget Restaurant Scolaire

- prononce l'admission en non-valeur du titre de recette porté ci-dessous pour un montant global de 5,40 €.

Il s'agit du non règlement de frais de restaurant scolaire.

DECISION :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ADOPTE la présente délibération à l'unanimité.

2- Remboursement indemnités de sinistre

Le Conseil Municipal :

- autorise l'encaissement de l'indemnité de sinistre :
 - d'un montant de 530,00 € par DAS (contentieux Tennis - frais avocat).

DECISION :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ADOPTE la présente délibération à l'unanimité.

3- Installation d'un système de vidéo-protection urbaine – Demande de subvention

Le Conseil Municipal :

- autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès de l'Etat, par le biais du Fond Interministériel de Prévention de la Délinquance, pour la réalisation de cette installation dont le coût prévisionnel est estimé à 89 546,00 € HT, à effectuer toutes les démarches et à signer tout acte nécessaire à cette opération.

DECISION :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ADOPTE la présente délibération à la majorité des suffrages exprimés (par 22 voix pour ; 6 abstentions : Madame Gisèle MOREAU, Monsieur Jean-Marie FARGES, Madame Marie-Agnès TREILLARD, Madame Murielle DESCHAMPS, Monsieur Pierre LE COZ, Madame Amanda RENAUD).

4- GRdF - Redevance pour l'occupation du domaine public pour les chantiers de travaux sur les ouvrages du réseau public de transport d'électricité et réseaux de transport de gaz

Le Conseil Municipal :

- décide d'instituer la redevance pour l'occupation provisoire du domaine public communal par les chantiers de travaux sur :
 - des ouvrages du réseau public de transport d'électricité
 - des ouvrages des réseaux du transport de gaz et des réseaux publics de distribution de gaz ainsi que sur des canalisations particulières de gaz,
- décide d'appliquer les règles dans la limite des plafonds définis dans les articles du Code Général des Collectivités Territoriales R 2333-114-1 et suivants pour la distribution et transport de gaz et R 2333-105-1 et suivants pour la distribution et transport d'électricité,
- confirme le caractère exécutoire de la présente délibération après sa transmission à Monsieur le Préfet de la Haute-Vienne et sa notification aux gestionnaires des ouvrages de transport et de distribution de gaz et des ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution électrique.

DECISION :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ADOPTE la présente délibération à l'unanimité.

AFFAIRES DIVERSES

5- Convention d'adhésion au dispositif de signalétique des Ostensions Septennales Limousines

Le Conseil Municipal :

- autorise Monsieur le Maire à signer avec Monsieur le Président de l'association « Ostensions Septennales Limousines », la convention d'adhésion au dispositif de signalétique des Ostensions Septennales Limousines.

DECISION :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ADOPTE la présente délibération à la majorité des suffrages exprimés (par 21 voix pour ; 1 abstention : Monsieur Jean-Marie FARGES).

6- Contrat de prêt à usage – Lieudit l'Atelier

Le Conseil Municipal :

- autorise Monsieur le Maire à signer avec Monsieur BLANCHON Jean-Marie gérant de l'EARL de Préboeuf, sise La Gratade 87110 LE VIGEN, le contrat de prêt à usage du bien communal composé des parcelles de terrain non bâties cadastrées :
 - section BC n°266
 - section BC n°305
 - section BC n°97sises l'Atelier à Aix-sur-Vienne.

DECISION :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ADOPTE la présente délibération à l'unanimité.

7- Conventions de mise à disposition de locaux – Zone Artisanale du Moulin Cheyroux

Le Conseil Municipal :

- autorise Monsieur le Maire à signer avec
 - Monsieur le Président du Groupe Mammalogique et Herpétologique (GMHL)
 - Monsieur le Président de la Société pour l'Etude et la Protection des Oiseaux en Limousin (SEPOL)
 - Monsieur le Président de la Société Limousin d'Odonatologie (SLO)
 - Monsieur le Président de l'Association Tour d'imagesLa convention de mise à disposition de locaux, situés Zone Artisanale du Moulin Cheyroux 87700 Aix-sur-Vienne.

DECISION :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ADOPTE la présente délibération à l'unanimité.

8- Commission Appel d'Offres - Rectificatif

Le Conseil Municipal :

- décide de modifier la composition de la Commission « d'Appel d'Offres à caractère permanent » comme indiqué ci-dessous :

Monsieur René ARNAUD, ou son représentant Monsieur Claude MONTIBUS, Président

Membres titulaires

- Monsieur Jean DU BOUCHERON
- Monsieur Christian CELERIER
- Monsieur Patrice POT
- Madame Monique LE GOFF
- Monsieur Gérard SALAGNAD

Membres suppléants

- Monsieur Yves JASMAIN
- Monsieur Xavier ABBADIE
- Madame Christiane GADAUD
- Madame Annie LABRACHERIE

DECISION :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ADOPTE la présente délibération à l'unanimité.